

APPEL À PROJET 2025

l'Association 3ANGLES invite les artistes à répondre à cet appel à projet.



Pignon sud de l'immeuble entre la rue de Beuzeville et la rue Gambetta.
vue de place Mandela à Equeurdreville, commune de Cherbourg en Cotentin

CAHIER DES CHARGES

Création et réalisation d'un projet de mur peint sur le pignon sud de l'immeuble situé au 72 rue Gambetta à Equeurdreville 50120, Cherbourg en Cotentin.

TABLE DES MATIÈRES

- 1 **OBJET DE LA CONSULTATION**
- 2 **INTERVENANTS**
- 3 **DATES ET DÉLAI D'EXÉCUTION.**
- 4 **CRITÈRES DE SÉLECTION**
- 5 **BUDGET**
- 6 **LAURÉAT**
- 7 **SITUATION DE L IMMEUBLE ET PLANS**
- 8 **CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES**
- 9 **ANNEXES**

1 OBJET DE LA CONSULTATION

L'association 3Angles qui organise régulièrement des actions de street art, dont « Le Mur Cherbourg » collabore avec le service social de la ville, pour un projet de mur peint à Equeurdreville, commune déléguée de Cherbourg en Cotentin.

Ce projet est une action participative des habitants de quartiers autour de la place Mandela, consultés pour donner leur avis sur le thème retenu, puis associés au choix de l'artiste retenu et enfin inviter à voir l'œuvre se faire et discuter avec l'artiste.

Les objectifs du projet sont la mise en valeur de l'immeuble et de la place Mandela, d'en augmenter sa visibilité et lui donner une identité,

de répondre à la demande des habitants de la commune déléguée d'Equeurdreville à Cherbourg en Cotentin, de voir des murs peints dans leur quartier et pas uniquement en centre-ville de Cherbourg,

de produire une œuvre issue d'une concertation entre habitants,

de mettre en valeur le travail d'un artiste.

La concrétisation de ce projet pourra permettre des nouvelles actions en 2026 et 2027 avec d'autres quartiers de la ville.

2 INTERVENANTS

Structure porteuse du projet : Association 3ANGLES

siège de l'association 6 rue général Jouan 50100 Cherbourg en Cotentin

Contact: 3aassos@gmail.com tél 0670004205

pour toute correspondance, mettre en objet du mail : AAP/place Mandela

3 DATES ET DÉLAI D'EXÉCUTION

Lancement de cet AAP : 15 avril 2025.

Clôture de réception des candidatures : 2 juillet 2025

Sélection du lauréat : 15 juillet 2025.

Exécution de l'œuvre : première quinzaine de septembre 2025.

Inauguration prévisionnelle 15 septembre 2025.

Le planning définitif sera à préciser entre l'artiste retenu et l'association 3A

4 CRITÈRES DE SÉLECTION

Chaque candidat devra remettre :

- un dossier de références de fresques ou visuels de pied d'immeuble ou de bâtiment par envoi de liens Instagram ou du site de l'artiste

-Les candidats sont invités à envoyer leur(s) proposition(s) sur les thèmes imposés, sous forme de photomontages(1 PDF pour chaque proposition) à partir des images fournies en annexe, par l'organisateur.

-Les thèmes imposés sont le résultat de la consultation et la réunion des habitants du quartier qui ont choisi les 2 thèmes suivants :

1-un portrait d'une personnalité en rapport avec le nom de la place Mandela ou un symbole ci rattachant avec de préférence une personnalité féminine.

donc un portrait de Nelson Mandela,

ou bien celui d'une personnalité féminine noire : Rosa Park, Maya Angelou (écrivaine et militante des droits civiques, poétesse noire américaine), Toni Morrison (Prix Nobel de littérature 1993, écrivaine noire américaine)

ou bien celui d'une personnalité Française : Joséphine Baker, Henry Gréville (poétesse Normande), Emilie Rolez (sculptrice du monument de la ville), Rachel Hautot (sculptrice Normande), Adeline Hebert Stevens (maître verrier ayant beaucoup travaillé dans la Manche)

2-un décor gai et floral.

Les 2 thèmes peuvent s'accorder

Les candidats peuvent faire plusieurs propositions.

Ils sont invitent à puiser dans les photographies sur le Web mais en prenant soin que les droits à l'image soient libres.

5 BUDGET

Le budget alloué à l'artiste est de 3200 TTC

Cette somme comprend :

La conception, l'achat du matériel (peintures, aérosols, pinceaux, etc...) la réalisation de l'œuvre, la participation à une demi-journée de médiation tous publics pendant la réalisation de l'œuvre et la présence le jour de l'inauguration.

L'artiste lauréat, une fois ayant signé la convention d'engagement, pourra demander une avance de 500 euros. Le reste sera payé, une fois l'œuvre réalisée.

L'œuvre doit correspondre à celle du photomontage.

Les artistes devront fournir un n° SIRET.

L'artiste non retenu ayant fourni un dossier et ayant été choisi en 2 ieme position sera indemnisé à hauteur de 300 euros.

6 LAURÉAT

Le choix du lauréat sera collégial, obtenu par le vote des habitants qui seront conviés à une réunion début juillet.

L'artiste retenu en sera informé le 15 juillet, ainsi que les artistes non retenus (l'artiste non retenu mais arrivant en 2ième position sera informé de cette position pour être rapidement averti en cas de désistement ou d'empêchement du lauréat)

Une convention d'engagement tripartite sera établie entre l'artiste lauréat et l'organisateur et les propriétaires du mur.

7 SITUATION ET CLASSEMENT DE L'IMMEUBLE

L'immeuble étant situé au 72 rue Gambetta à Equeurdreville 50120, Cherbourg en Cotentin, dans un périmètre classé par sa proximité avec l'abbaye Chanteyrene, le projet sera soumis à validation par le service de l'urbanisme de la ville de Cherbourg et l'ABF.

Cette demande d'autorisation d'urbanisme est effectué par l'organisateur.

8 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Les dimensions hauteur maxi 8,00m X 4,75 m soit 35 m² de surface concernée par le projet.
La surface sera prête à peindre de la couleur du fond de l'œuvre retenue, par les organisateurs.

Le projet sera réalisé avec une nacelle élévatrice ou sur un échafaudage.

En cas de nacelle, l'utilisateur devra justifier du Caces ou être assisté en accord avec les organisateurs.

La durée souhaitée maximum de réalisation est de 5 jours pleins.

La mise en place des moyens de travail en hauteur sera faite par l'organisateur,

y compris la gestion des installations de chantier, en toute sécurité vis-à-vis des riverains,

y compris l'autorisation d'occupation du domaine public pour le temps des travaux.

voir en annexe les photos qui devront servir à restituer le(s) photomontage(s) de l'œuvre sur le mur.

Il faudra tenir compte du coffret de climatisation fixé au mur et l'intégrer sans nuire à son fonctionnement.

De même il n'est pas envisagé de couper les arbustes plantés devant le mur.

9 ANNEXES

-Annexe 1 DIMENSIONS DU MUR

-Annexe 2 PHOTOS DU MUR (à utiliser pour photomontages)







